

ARRÊTÉ N°CONC-20200903-001
portant désignation des membres du jury et des correcteurs
d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne
au grade de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2020

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-939 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 4 février 2020 modifié par l'arrêté du 8 avril 2020 pris par Monsieur le Président du Centre de gestion des Landes portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté portant désignation des membres des jurys de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établie par le Président du Centre de gestion des Landes en 2020,

Vu la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu la charte régionale de coopération des centres de gestion de la Nouvelle-Aquitaine conclue le 11 juillet 2016,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 3 octobre 2019 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,



ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est établie comme suit :

Collège des élus :

- Monsieur Jean-Marc LARRE, maire de Biaudos, président du jury
- Monsieur Christian DUCOS, maire de Souprosse
- Monsieur Gérard MOREAU, maire de Sabres

En cas d'empêchement, Monsieur Jean-Marc LARRE sera remplacé par Monsieur Christian DUCOS.

Collège des personnalités qualifiées :

- Monsieur Pascal NAUD, directeur des ressources humaines et des moyens, Conseil départemental des Landes
- Madame Evelyne TASTET, représentante du CNFPT
- Madame Marie-Christine, Camille LABEYRIE, directrice des ressources humaines, Communauté d'agglomération du Grand Dax

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Madame Carine LAMONTAGNE, attaché territorial, Mairie de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglo
- Madame Martine GERMAIN, rédacteur principal de 1^{ère} classe, membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B placée auprès du Centre de gestion des Landes et désignée par voie de tirage au sort
- Monsieur Yves SERVETO, attaché principal, directeur général des services, Mairie de Tartas

ARTICLE 2 : La liste des correcteurs des épreuves écrites et orales est la suivante :

- Madame Edwige RAMBAUD-SALLES, attaché territorial, Conseil départemental des Landes
- Madame Lorène LAPÔTRE, directrice générale des services, Mairie de Pontonx sur l'Adour
- Monsieur Frédéric BEDIN, directeur général adjoint, Mont de Marsan Agglomération
- Monsieur Pascal NAUD, directeur des ressources humaines et des moyens, Conseil départemental des Landes
- Madame Anne TRÉCOURT, directrice adjointe des ressources humaines et des moyens, Conseil départemental des Landes
- Monsieur Maxime LÉVEILLÉ, attaché territorial, Conseil départemental des Landes
- Madame Marie-Christine, Camille LABEYRIE, directrice des ressources humaines, Communauté d'agglomération du Grand Dax
- Monsieur Yves SERVETO, attaché principal, directeur général des services, Mairie de Tartas
- Madame Isabelle TRABELSI, directrice-adjoint de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, Conseil départemental des Landes
- Madame Carine LAMONTAGNE, attaché territorial, Mairie de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglo
- Madame Nelly LABARBE, attaché territorial, Conseil départemental des Landes
- Monsieur Arnaud GAREL, directeur général des services, Mairie de Seignosse



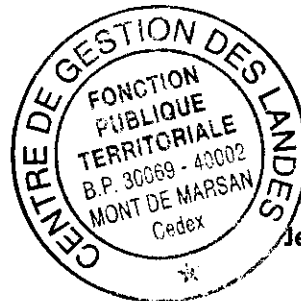
- Madame Carine LAMONTAGNE, attaché territorial, Mairie de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglo
- Madame Nelly LABARBE, attaché territorial, Conseil départemental des Landes
- Monsieur Arnaud GAREL, directeur général des services, Mairie de Seignosse

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le président du Centre de gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

Fait à Mont de Marsan, le 3 septembre 2020



Le Président

Jean-Claude DEYRES

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020



ID : 040-284003332-20200903-20_09_005-AR

